

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
 DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE
 COMMUNE DE PRANLES

Tel: 04-75-64-41-21

Fax: 04-75-64-38-32

mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 08h30 à 12h30

Mercredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2020

Sur convocation du maire, le conseil municipal s'est réuni le 31 janvier 2020 à 20h00

Présents : MM Denis CLAIR - Fabrice MARTEL - MMES Nathalie DHORMES – Brigitte CAGNOL – Françoise LORIVAL - Adeline CROZIER – MM Fabrice THIERS – Jean-Paul PAULMIER – Christophe MONTEUX – Jean-Claude VIDAL

Absente excusée: MME Murielle BERTHELOT, procuration donnée à M Fabrice MARTEL.

Secrétaire de séance : M VIDAL Jean-Claude

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte-rendu du 31 janvier 2020**
2. **Budget général 2020**
 - A. **Acquisition « Salle Paroissiale » :**
 - Point sur les négociations avec l'Association Diocésaine de Viviers
 - Acquisition de la salle paroissiale - délibération
 - Demandes de subventions :
 - Etat - DETR
 - Région Auvergne-Rhône-Alpes
 - Département de l'Ardèche
 - B. Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020
 - C. **Cession de relevage tracteur**
 - Délibération de cession
 - D. **Acquisition des meubles du logement ancienne école:**
 - délibération
 - E. **Point sur les assurances**
 - Négociation prix
 - F. **Suppression de la taxe d'habitation**
 - Courriers du secrétaire d'Etat et de l'AMF
 - G. **Courrier du cinéma de Privas - demande de subvention**
 - délibération
3. **Budget eau 2020**

- A. **Point sur le transfert de la compétence eau à la CAPCA**
 - Compte-rendu de la réunion avec les services eau
- 4. **Gestion des Ressources Humaines**
 - A. **Création de poste à temps complet : adjoint technique territorial au 1^{er} février 2020**
 - délibération
- 5. **Questions diverses**
 - A. **Courrier de la Présidente du club des Amis de Peyrorelle**
 - B. **Courrier d'un usager de l'eau**
 - C. **Rangement local four**
 - D. **Repas des Aînés de la commune en lien avec le CCAS**

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2020

Approuvé à l'unanimité après une correction à la première ligne, 23 décembre au lieu de 25 décembre.

II – BUDGET GENERAL 2020

A – Acquisition de la salle paroissiale :

La décision de vendre étant acquise, restait à fixer le prix de vente, entre l'estimation des Domaines à 71000€ et celle d'Ardèche Immobilier, entre 80 et 90000€. Il est proposé au Conseil Economique de la paroisse de le fixer à 80000€. N'ayant pas reçu la proposition officielle, la décision d'achat et les demandes de subventions (Etat/DETR, Région et Département) seront examinés au prochain conseil.

B - autorisation à mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

Article L 1612-1 Modifié par Ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 – art 3 stipule : « ... En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars,... en l'absence d'adoption du budget avant cette date... l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite** du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, **non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits par articles.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2019 – budget principal :

	budget 2018	¼ des crédits
chapitre 21	204 900.94	51 225.00

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article.

Le chapitre des dépenses d'investissement concerné se décompose comme suit :

✚ Chapitre 21 : **51 2250.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** d'accepter la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts inscrits au budget 2019, soit :

Article/ chapitre	DÉSIGNATIONS	PRÉVU BP 2019	¼ du montant BP 2020
21311/21	hôtel de ville	1 500.00	375.00
21312/21	bâtiments scolaires	1 500.00	375.00
21318/21	autres bâtiments publics	1 500.00	375.00
2151/21	réseaux de voirie	81 500.94	20 375.00
21534/21	réseaux d'électrification	8 000.00	2000.00
21578/21	autres matériels et outillage	2 500.00	625.00
TOTAL		96 500.94	24 125.00

B – Cession de relevage tracteur :

Mr Jean-Pierre Volle ne souhaitant plus assurer le déneigement, il accepte de racheter à la commune le relevage installé par cette dernière sur son tracteur. Le conseil délibère à l'unanimité pour le céder à 50% de son prix à l'installation, soit 1250€ TTC.

C – Acquisition meubles de cuisine du logement de l'ancienne école du Chef-Lieu :

Le conseil délibère à l'unanimité sur le prix de reprise de meubles de cuisine de l'ancien locataire soit à 50% de l'état neuf, soit 174,35€. Il devra auparavant débarrasser les encombrants entassés sous le préau, comme il s'y est engagé.

D – Assurances :

Avec la perte de compétence de la gestion de l'eau potable, les réservoirs, captages, pompes et réseaux seront assurés par la CAPCA, ce qui diminuera d'autant le montant de l'assurance de notre patrimoine. GROUPAMA, pour assurer les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier urbain, les dommages électriques etc...nous propose une prime

annuelle de 2984,62€ au lieu de 3744,77€, soit une économie de 760,15€. Délibération approuvée à l'unanimité.

E – Suppression de la taxe d'habitation – Courriers du secrétaire d'Etat et le l'AMF :

Où il est expliqué que la perte de la ressource taxe d'habitation sera compensée à l'euro près par le transfert du produit du **foncier bâti départemental** (51577€) en lieu et place de la TH. Si ce montant est inférieur au produit de la TH (31592€) et du **foncier bâti communal** (25002€) soit un total de 56594€, un coefficient correcteur (0,7390...) sera appliqué sur le produit des taxes **du foncier bâti communal ajouté au foncier bâti départemental** (75579€) pour atteindre le chiffre de 56594€.

F – Soutien au cinéma de Privas :

A l'unanimité, le conseil reconduit sa subvention de soutien au cinéma LE VIVARAIS, soit 0,50€ par habitant (504 x 0,50€ = 252€)

III – BUDGET EAU

Transfert de la compétence eau à la CAPCA : plusieurs réunions se sont tenues en mairie avec le responsable eau et assainissement Félicien Charrier, notamment sur les questions de mise à disposition de l'adjoint technique et d'élaboration des fichiers abonnés. Au fur et à mesure de cette prise de compétence, certaines difficultés apparaissent qui nécessiteront des ajustements. De part et d'autres les interlocuteurs ont été identifiés. Pour la commune, la personne ressource sera l'adjoint technique Éric Mariotti.

IV – CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL AU 1^{ER} FEVRIER 2020

A l'unanimité, le conseil décide la création d'un poste à temps complet d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} février 2020. Poste occupé par Mr Mariotti qui devrait être titularisé au terme de son année de stage.

V – DIVERS

A - Courrier de la présidente des Amis de Peyrorelle : elle demande l'aménagement du petit terrain de foot en jeux de boules, et un accès internet dans la salle Delon. Sur le premier point le conseil donne son accord à condition que l'association se charge de l'aménagement sans modifier l'aspect actuel. JP Paumier est chargé du suivi des travaux. Le second point est justifié par l'étroitesse de la salle informatique qui ne peut plus recevoir les nombreux utilisateurs. L'association prendrait à son compte les frais de raccordement (sur la ligne fax du secrétariat qui n'est plus utilisée) et l'abonnement. L'abonnement de la salle Albert Vernet serait pris en charge par la commune. Le conseil donne son accord.

B – Nettoyage et rangement du local four : le mercredi 19 février à 15h

C – Repas du CCAS : une réunion préparatoire est fixée au 11 février à 18h à la mairie

D – Remplacement du chauffe-eau de l'appartement communal de la mairie : le vieux chauffe-eau à gaz a été remplacé par un chauffe-eau électrique pour un coût de 726€ ttc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Prochain conseil le vendredi 28 février à 20h.